

LE PROGRAMME DES CEREMONIES COMMEMORATIVES
DU 25 ème ANNIVERSAIRE DES FUSILLES DE POULGUEN

§§§§§§§§§§§§§§§§

Le Comité Bigouden de l'A.N.A.C.R, a fixé comme suit le programme des cérémonies commémoratives qui marqueront le 18 mai prochain, le 25ième anniversaire des fusillades de Poulguen au cours desquelles 35 combattants de la Résistance trouvèrent une mort glorieuse.

Le matin

à 10h30, un service religieux sera célébré dans les trois églises paroissiales de Penmarc'h
un Comité d'accueil se tiendra, durant la matinée, à la disposition des familles des fusillés, dans la grande salle de la Mairie.

L'après-midi

à 14h30 – Rassemblement dans l'enceinte du Camping FURIC
Formation du cortège dans l'ordre suivant:
1/ Délégations des enfants des écoles publiques et privées sous la conduite du personnel enseignant
2/ Les drapeaux des Associations d'Anciens Combattants des deux guerres , des Anciens Résistants, Déportés et Internés précédés des porteurs de gerbes
3/ Les proches parents des fusillés de Poulguen
4/ Les autorités civiles et militaires , les membre du Bureau du Comité Bigouden A.N.A.C.R, autres personnalités
5/ La foule

à 15h 00 – Ouverture du ban : sonnerie
Dépôt de gerbes au monument
Appel des morts – minute de silence
Sonnerie aux morts

- Allocution de Monsieur le Maire de PENMARC'H
« Le chant des Partisans » exécuté par la chorale de l'Amicale Laïque de Pont L'Abbé,

- Allocution du Président du Comité Bigouden A.N.A.C.R
« Liberté » , poème de Paul Eluard, dit par un élève du Lycée de Pont L'Abbé
« Ballade de celui qui chanta dans les supplices » , poème Louis Aragon
dit par un élève du Lycée de Pont L'Abbé

– Allocution du Colonel ROL-TANGUY
ancien Commandant en chef des F.F.I de l'Ile de France, Libérateur de Paris, Officier de la Légion d'Honneur, Compagnon de la Libération
« La Marseillaise » chantée par la chorale de l'Amicale Laïque de Pont L'Abbé

à 16h15 - Fermeture du ban – sonnerie

(Le Comité Bigouden A.N.A.C.R a reçu de nouvelles adhésions au Comité de Patronage de la Commémoration : MM les Maires de QUIMPER, CONCARNEAU, ST GREGOIRE (Ile et Vilaine), ARGENTEUIL (Val d'Oise) dont les communes payèrent une part du tribut sanglant de Poulguen.)

